

# Parution dans le magazine *Arômes additifs ingrédients* N°65 Septembre Octobre 2006

*extrait d'harpagophytum, sous protectionnisme pharmaceutique, malgré l'absence de données toxicologiques qui justifieraient une opposition.* » Concernant l'arrêté Vitamines et minéraux, le texte est le même que celui présenté à la profession en 2004, excepté le fait que les doses de certaines vitamines ont été augmentées. « *Mais cela devient kafkaïen en terme d'étiquetage, il faut indiquer les apports, pourcentage des AJR, pourcentage des doses journalières maximales parfois différentes des AJR, ce qui sera incompréhensible pour le consommateur.* »

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006, pour qu'un produit soit référencé par les distributeurs, le fabricant doit fournir des certificats conformes, rédigés par l'un des quatre cabinets figurant sur la liste établie par l'OCP.

et Nutraveris en font partie.

## ● Nutraveris : soutien de l'innovation scientifique

Fort de ses compétences dans le domaine des produits de santé (compléments alimentaires, produits diététiques, cosmétiques, médica-

ments...), ainsi que de ses expériences industrielles pour de grands groupes, Nutraveris propose son expertise scientifique et réglementaire aux laboratoires, façonniers et fournisseurs d'ingrédients.

Ses objectifs :

- être un soutien de l'innovation scientifique.

« *Grâce à une base de données actualisée hebdomadairement sur l'efficacité et la sécurité de nouveaux ingrédients, nous mettons à disposition des formulateurs et marketeurs des fiches synthétiques classées par segment de marché reprenant les principales applications et études scientifiques publiées sur leurs intérêts (modèle, méthodologie, dose, durée, résultats...). On y trouve aussi les allégations de ce fait défendables, le statut légal français et européen, les données d'approvisionnement (fournisseurs, prix, spécifications, process...) ainsi que l'environnement brevets.* », explique Cédric Bourges, directeur général. L'interrogation par thème permet donc aussi bien d'apporter tous les éléments indispensables au développement d'une formule innovante qu'à la constitution de dossiers réglementaires (Article 16/17 de reconnaissance mutuelle selon décret 2006-352), à la demande et la justification de nouvelles allégations (réglement allégations

santé) ou encore de protection industrielle (stratégie, rédaction et dépôt de brevets) ;

- faciliter la réalisation des projets et la mise sur le marché des produits en se positionnant comme interlocuteur à toutes les étapes du développement : formulation, choix des ingrédients et des fournisseurs, façonnage, analyses, études cliniques et toxicologiques... ;
- expertiser la conformité réglementaire des produits (compléments alimentaires, produits diététiques, ingrédients fonctionnels, extraits de plantes...), comprenant la validation des étiquetages, de la composition et des allégations. À noter que Nutraveris possède le statut d'expert réglementaire auprès du répartiteur pharmaceutique OCP ;
- développement et enregistrement à l'international (constitution des dossiers, notification et enregistrement des produits, autorisations d'exportation...).

## ● Carole Kohler : ingénieur conseil en alimentation santé

Également consultante, Carole Kohler travaille de façon indépendante depuis septembre 2005. Son expérience passée dans la conception d'ingrédients nutritionnels (partie analytique et montage des dossiers réglementaires, puis partie commerciale et marketing)